

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyñ, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.05

Avenant n°2 à la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet centre-ville Cœur de vie, modification du financement du réaménagement et requalification de la place du marché, de la rue Clavetière, de la rue Filhole et de la rue de la République

Dans le cadre de la délibération D2016 A 06 en date du 21 janvier 2016, le conseil communautaire a décidé de donner mandat de Maîtrise d'ouvrage à la commune de Marmande dans le cadre de son projet Centre-Ville Cœur de Vie pour le réaménagement et la requalification de la place du Marché, de la rue Clavetière, de la rue Filhole et de la rue de la République. L'engagement pris par le conseil communautaire a été reprécisé dans sa délibération D2016 D47 en date du 14 avril 2016 pour ce qui concerne la partie financière.

Un avenant a été n°1 a été conclu par délibération n°2017 H 24 en date du 11 septembre 2017.

Aujourd'hui les travaux sont arrivés à leur terme. Il y a donc lieu d'arrêter par avenant n°2 les dispositions comptables et plus particulièrement la participation définitive de Val de Garonne Agglomération à cette opération pour ce qui concerne les seuls travaux afférents à la voirie conformément à la définition de l'intérêt communautaire.

Des erreurs sémantiques relatives à la notion de mandat de maîtriser d'ouvrage vont également être corrigées.

L'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférent est joint en annexe à la présente délibération et précise les différentes dispositions comptables et modifications sémantiques.

Le bilan de l'opération s'établit comme suit :

	Part MARMANDE		Part VGA		Coût total de l'opération
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Travaux TTC	2 663 350.06				2 663 350.06
Participation VGA		1 721 268.18	1 721 268.18		
FCTVA		154 539.11		282 356.83	436 895.94
Subvention SFIPL versée en totalité à Marmande		572 656.00	0.00		572 656.00
Subvention SFIPL reversée à VGA au prorata des travaux	372 226.40			372 226.40	0.00
Participation de Marmande à hauteur de 50% des travaux HT	499 124.14			499 124.14	0.00
Totaux	3 534 700.60	2 448 463.29	1 721 268.18	1 153 707.37	
Coût net revenant à chaque collectivité	1 086 237.31		567 560.81		1 653 798.12

Ce bilan implique les écritures suivantes dans la comptabilité de la Ville de Marmande :

- La participation de VGA à hauteur de 1 721 268.18 € par l'émission d'un titre de recette au compte 4582 n° de convention de l'opération 01 ;
- Le versement d'un fonds de concours à VGA à hauteur de 499 124.14 €, nature 2041512 (amortissement prévu par délibération n°2006B20 en date du 1^{er} mars 2006), et ce conformément à l'intérêt communautaire des voiries classées ;
- Le reversement, proportionnellement à la prise en charge des travaux, du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local (FSIPL) à VGA à hauteur de 372 226.40 € ;
- La récupération du FCTVA à due concurrence des travaux supportés par chaque collectivité selon un état récapitulatif des dépenses réelles établi et signé par les deux parties.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Valide l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement et la requalification de la place du Marché, de la rue Clavetière, de la rue Filhole et de la rue de la République, et dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération ;

Précise les points financiers suivants :

- La participation de VGA à hauteur de 1 721 268.18 € par l'émission d'un titre de recette au compte 4582 n° de convention de l'opération 01 ;
- Le versement d'un fonds de concours à VGA à hauteur de 499 124.14 €, nature 2041512 (amortissement prévu par délibération n°2006B20 en date du 1^{er} mars 2006), et ce conformément à l'intérêt communautaire des voiries classées ;

- Le reversement, proportionnellement à la prise en charge des travaux, du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local (FSIPL) à VGA à hauteur de 372 226.40 € ;
- La récupération du FCTVA à due concurrence des travaux supportés par chaque collectivité selon un état récapitulatif des dépenses réelles établi et signé par les deux parties.

Autorise

M. Le Maire ou son représentant à signer le présent avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET


The signature is a handwritten name in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet'. It is positioned below the printed name and the official seal of the Mayor of Marmande.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.09.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.09.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET


The signature is a handwritten name in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet'. It is positioned below the printed name and the official seal of the Mayor of Marmande.